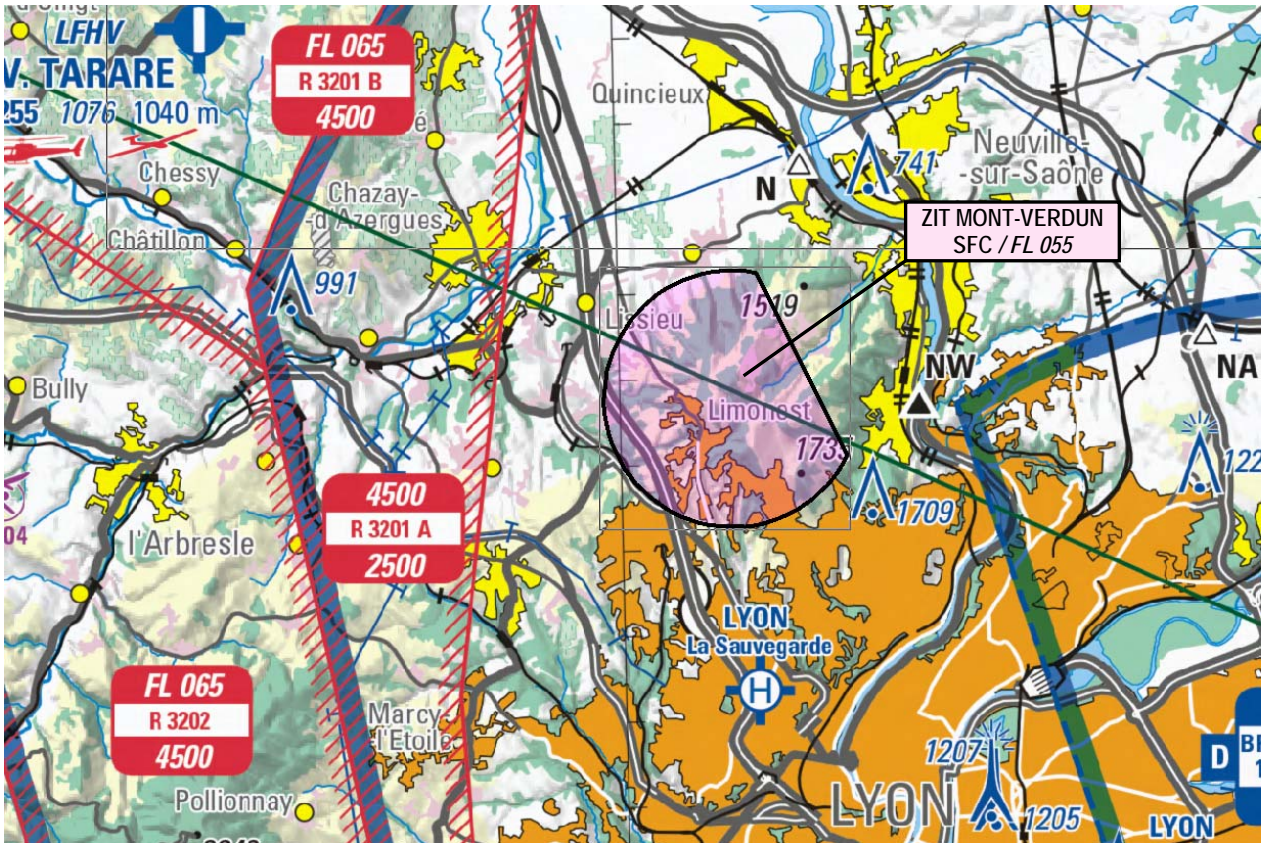


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Mont-Verdun (69).
En vigueur : Du 25 mai 2023 au 17 avril 2024.

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Lyon Saint-Exupéry LFLL, Lyon Bron LFLY, Villefranche Tarare LFHV.



Extrait carte Lyon 1/250 000 SIA - Edition 01-2023

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24.

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : pénétration interdite à l'exception des aéronefs :

- en CAG IFR ayant reçu une clairance d'un organisme ATS ;
- de la défense, de la gendarmerie, des services de police, des douanes, de la santé, intervenant au profit d'EDF, de la sécurité civile et de surveillance ayant à intervenir dans le cadre de leur mission et ne pouvant contourner cette zone, après obtention des éléments de pénétration.
- ayant obtenu une autorisation avec un préavis minimum de 48 HR, ainsi que les éléments de pénétration de la zone.

SERVICES RENDUS

Les services rendus sont conformes aux classes des portions des espaces aériens avec lesquelles la ZIT interfère.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales

45°52'14"N - 004°47'19"E
arc anti-horaire de 1.5 NM de rayon centré sur 45°50'46" N - 004°46'52" E
45°50'05"N - 004°48'46" E
45°52'14"N - 004°47'19"E

Limites Verticales

SFC / FL 055

ORGANISMES A CONTACTER

Formulaire de demande : consulter le site internet : <https://sites.google.com/site/derogzonesinterdites/>

E-mail : cdaoa-bao-cnoa-accord-zones-interdites.resp.fct@intradef.gouv.fr

Obtention des éléments de pénétration (transpondeur, fréquence radio...) : Centre National des Opérations Aériennes. Tél : 0800 39 73 75 (numéros vert) ou 04 37 50 37 96 ou 04 78 14 31 43/41.